

# BGer 8C 731/2013 vom 6. Juni 2014

Bundesgericht, 2014-06-06, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_8C\\_731\\_2013](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_8C_731_2013)

FR: TF 8C 731/2013 du 6 juin 2014

IT: TF 8C 731/2013 del 6 giugno 2014

## Regeste

Aide sociale | Santé & sécurité sociale

## Erwägungen

### E. 1

Le recours en matière de droit public tend à la restitution de l'effet suspensif au recours formé devant la cour cantonale. Or, celle-ci a statué sur ce recours par jugement du 25 mars 2014, de sorte que le recours en matière de droit public a perdu son objet. En outre, les conditions auxquelles le Tribunal fédéral entre exceptionnellement en matière sur un recours malgré le défaut d'un intérêt juridique pratique et actuel du recours ne sont pas réunies ( ATF 136 I 274 consid. 1.3 p. 276; 135 I 79 consid. 1.1 p. 81). Cet intérêt ayant disparu après le dépôt du recours, ce dernier doit être déclaré sans objet et la cause rayée du rôle ( ATF 136 III 497 consid. 2 p. 500).

### E. 2

Lorsqu'un procès devient sans objet ou que les parties cessent d'y avoir un intérêt juridique, le Tribunal fédéral statue néanmoins sur les frais afférents à la procédure engagée par une décision sommairement motivée, en tenant compte de l'état de fait existant avant l'événement mettant fin au litige ( art. 72 PCF applicable par renvoi de l' art. 71 LTF ) et de l'issue probable de celui-ci (cf. ATF 125 V 373 consid. 2a p. 375).

### E. 3.1

En tant qu'il est formé contre le refus de la cour cantonale de restituer l'effet suspensif, le recours est dirigé contre une décision de mesures provisionnelles au sens de l' art. 98 LTF (cf. Bernard Corboz, in: Commentaire de la LTF, 2ème édition 2014, n° 8 ad art. 98 LTF ). Aussi, seule peut être invoquée la violation de droits constitutionnels ( ATF 133 III 393 consid. 5 p. 396 s.). Il appartient dès lors à la partie recourante non seulement d'indiquer avec précision les droits constitutionnels dont elle invoque la violation mais encore d'exposer de manière précise en quoi la décision attaquée viole les droits invoqués. Ce n'est qu'à ces conditions que le tribunal fédéral peut entrer en matière ( art. 106 al. 2 LTF ).

### E. 3.2

En l'occurrence, les recourants invoquent la violation de l'interdiction de l'arbitraire ( art. 9 Cst. ) dans l'appréciation des faits et des moyens de preuve, en relation avec l' art. 29 al. 2 Cst. qui garantit le droit d'être entendu. Ils font valoir que le changement du lieu de vie de la famille aurait dû être examiné non pas au regard d'une péjoration de l'état de santé - comme l'a fait la juridiction précédente - mais compte tenu des conséquences éventuelles, néfastes selon les médecins, d'un déménagement dans un foyer collectif sur l'état de santé de B.\_\_\_\_\_. En outre, la décision de refus de l'effet suspensif a été rendue sur la base de

l'écriture de recours succincte, adressée en personne par les intéressés, sans qu'eux-mêmes ni les médecins traitants n'aient été invités à fournir des renseignements complémentaires.

### **E. 3.3**

En l'occurrence, le recours ne contient toutefois aucune démonstration du caractère arbitraire de l'interprétation des premiers juges, selon laquelle les maladies chroniques sévères de B.\_\_\_\_\_ et ses problèmes de santé psycho-émotionnels attestés par les médecins ne conféraient pas aux intéressés un intérêt prépondérant apte à justifier la restitution de l'effet suspensif au recours. Le recours se serait ainsi révélé d'emblée dénué de chances de succès. Compte tenu de l'issue probable du litige avant l'événement mettant fin à celui-ci, les recourants doivent supporter les frais judiciaires ( art. 66 al. 1 LTF ) et n'ont pas droit à des dépens ( art. 68 al. 1 LTF ). Par ailleurs, la requête d'octroi de l'assistance judiciaire est mal fondée, dans la mesure où elle tend également à la désignation d'un avocat d'office ( art. 64 al. 1 et 2 LTF ). Toutefois, il est exceptionnellement renoncé à la perception de frais judiciaires (art. 66 al. 1, deuxième phrase, LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.